SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'ASSAINISSEMENT
DE LA REGION DE PONTOISE

SIARP

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE

COMMUNE D'EPIAIS-RHUS

PROPOSITION DE ZONAGE DE L'ASSAINISSEMENT EAUX PLUVIALES

SIARP
– Service Travaux –
73 rue de Gisors 95300 PONTOISE
Tel : 01.30.32.74.28 Fax : 01.34.25.90.27 **Email : siarp@wanadoo.fr**

Dessiné par: SD Vérifié par: DM	DATE : novembre 2010 Echelle : 1/5 000
MODIFICATIONS :	DATE :

LEGENDE :

Zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement

Zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et le traitement des eaux pluviales et de ruissellement

Zones agricoles sensibles où des mesures spécifiques (voir notice de zonage) doivent être mises en oeuvre pour :
- limiter le ruissellement et l'érosion des sols par des pratiques agricoles adaptées
- réduire les risques de transfert de polluants vers le milieu naturel
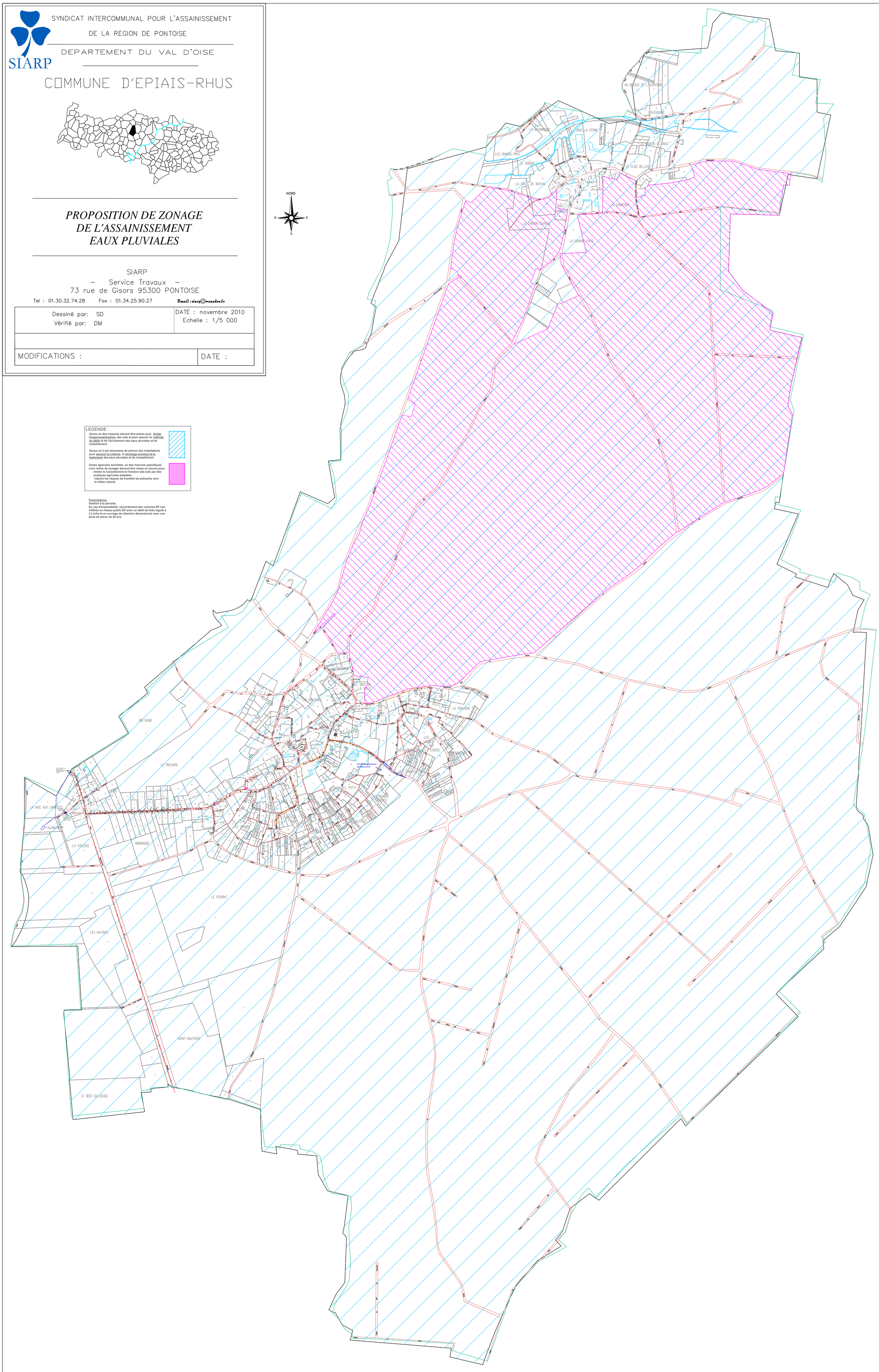
Prescriptions:
Gestion à la parcelle.
En cas d'impossibilité, raccordement des volumes EP non infiltrés au réseau public EP avec un débit de fuite régulé à 2 L/s/ha et un ouvrage de rétention dimensionné avec une pluie de retour de 20 ans.